

Gazette de Vaucluse,

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour Avignon et le Département.
3 mois 8 fr.
6 mois 14
Un an 25

Pour le dehors. 30

PARAISANT LE SAMEDI ET LE MERCREDI SOIR.

On s'abonne : au Bureau à Avignon, rue des Ortolans, 4, maison FISCHER; on s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance de MM. C. LEJOLIVET ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (Place de la Bourse), entrée par la rue Brongniart; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes de France et de l'Etranger. (Affranchir.)
(LA GAZETTE est distribuée de cinq à sept heures du soir.)

ANNONCES : 25 c. la ligne.
RECLAMES: 50 c.

Les Abonnements datent du 1 et 15 de chaque mois.

L'Administration traitera à forfait pour les annonces qui seront répétées plusieurs fois.

AVIGNON, 15 Janvier.

La Chambre des Pairs a commencé la discussion de son adresse en réponse au discours d'ouverture. le projet, lu par M. de Barante, n'est, selon la coutume, qu'une paragraphe de la parole officielle et nous aurions dédaigné d'en faire mention, si, dans cet échange de félicitations annuelles entre le ministre et MM. les Pairs, nous n'avions remarqué, avec une surprise extrême, quelques doutes, timidement émis par la commission, sur l'existence d'un équilibre parfait entre les recettes et les dépenses du budget. Quel vent inaccoutumé a donc soufflé sur nos inamovibles pour leur inspirer tant de hardiesse et de résolution ?

Le plus jeune membre de l'assemblée, M. le comte d'Althon-Shée a remplacé le rapporteur à la tribune et prononcé un discours qui n'a pas duré moins de deux heures. Toutes les opinions sont unanimes pour déplorer cette malheureuse fécondité.

L'orateur a fait le tour entier de l'Europe et examiné successivement nos relations avec chacune des puissances de ce continent. Partout il a montré notre politique hostile à la liberté, abandonnant la cause des peuples pour celle des rois, contre-révolutionnaire à l'extérieur, ultrà royaliste à l'intérieur. Dès les premiers jours qui suivirent les événements de 1830, les prétendus représentants de la France régénérée se signalèrent par leurs vues monarchiques : on a persévéré depuis dix-sept ans dans cette voie : le gouvernement travaille assidûment à racheter par des concessions et des sacrifices sans nombre son origine populaire et à se faire admettre parmi les souverains absolus. M. d'Althon-Shée ne prend nullement la peine de déguiser les sentiments dont il est animé à l'égard de ces princes : S. M. l'Empereur d'Autriche est un vieillard cruel et corrompu; le duc de Lucques un Néron en raccourci; à peine si Sa Sainteté Pie IX trouve grâce devant ce furieux démagogue. Les jésuites, on devait s'y attendre, n'ont pas été traités avec plus de ménagement : adjonction parasite à la religion catholique, apôtres d'intolérance, après avoir tenté d'établir des doctrines de théocratie contre les rois, ils sont devenus les champions de l'autorité spirituelle et temporelle des Papes. Tels ils se montraient en Suisse et leur présence y était un obstacle insurmontable à la li-

berté marchant vers la souveraineté.

L'orateur cependant veut bien reconnaître qu'à l'égard de la Suisse catholique la liberté religieuse a été violée. Grâce lui soient rendues.

L'amour seul de la liberté (c'est toujours le noble Pair qui parle) peut seul pousser l'homme à l'héroïsme; la foi religieuse est impuissante: voyez les combattants des 5 et 6 juin; ils ont péri jusqu'au dernier. Voyez au contraire les catholiques : ils sont demeurés impassibles en présence des dangers qui menaçaient leurs frères et à peine s'ils ont témoigné leurs sympathies par une somme de cent mille francs versée dans les caisses de l'Union Monarchique et de l'Univers. La France, l'Allemagne ont vu avec indifférence la défaite du Sonderbund; l'Italie, Rome elle-même ont applaudi au succès des radicaux et les jésuites, qui vont chercher dans l'Inde et la Chine les palmes du martyre, ont, comme de vils matérialistes, cherché leur salut ici bas dans la fuite.

Au moment de quitter la tribune, le jeune Pair a invité les peuples d'Italie à renoncer à leurs promenades patriotiques, à leurs hymnes, à prendre les armes et à mourir en fesant feu sur leurs tyrans, comme de vrais martyrs de la liberté.

M. d'Althon-Shée a eu le triste courage de répéter par deux fois sa précédente déclaration qu'il n'était ni chrétien ni catholique : quelles que soient désormais ses paroles, les sentiments exprimés par lui, rien, après un semblable aveu, ne saurait nous étonner. Nous nous bornerons donc à plaindre la Chambre et le public de se trouver exposés à subir ses harangues et surtout la France de posséder un semblable représentant.

L'administration, par une heureuse innovation, appelle elle-même sur les affaires la lumière et la publicité que ses prédécesseurs semblaient si fort redouter, et M. le Maire vient de nous adresser, sans aucune sollicitation de notre part, le compte-rendu, qui suit, de la dernière séance du Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi 12 janvier 1848, sous la présidence de M. CHAUFFARD, maire d'Avignon.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil a voté d'unanimes remerciements à tous les membres de l'ancienne administration pour leur actif dévouement dans l'accomplissement de leurs fonctions.

neuve. La nuit était si noire, qu'il y voyait à peine pour se conduire. La rue où il entrait et qui aboutissait à l'auberge où il avait laissé son cheval, était déserte : aucune lumière ne brillait aux fenêtres; aucun murmure ne sortait de ces maisons, qu'on eût dit dépeuplées ou habitées par des spectres : les pas de Gaston retentissaient dans le silence et dans le vide, et ces pas sonores semblaient se répéter derrière lui, à mesure qu'il avançait.

Tout-à-coup, pendant qu'il longeait une haute et sombre muraille, coupée vers le milieu par une large porte ogivale, un bruit étrange frappa son oreille; c'était un chant grave, mesuré, s'élevant et s'éteignant par intervalles; bien qu'assourdi par l'épaisseur des murs, ce chant, tantôt formé par une seule voix, tantôt repris en chœur et à l'unisson, arrivait distinctement jusqu'à Gaston, grâce au calme profond de cette heure silencieuse; il écouta plus attentivement, et il entendit une voix mâle et forte entonner le premier verset du beau psaume : « *In te, Domine, speravi !... Inclina ad me aurem tuam, et salva me !* »

C'étaient des religieux qui chantaient l'office de nuit.

Rien ne saurait rendre l'effet que ces voix lointaines, ces hymnes d'espérance et de prière produisirent sur l'âme déchirée de Gaston. Il se souvint alors avoir entendu dire qu'il y avait à Villeneuve une Chartreuse célèbre; il comprit que le hasard l'y avait conduit, et que nulle part il ne pourrait trouver une hospitalité plus discrète et plus sûre.

On a dit beaucoup de mal des couvens : on s'est élevé avec violence contre ces puissances collectives qui ap-

Le Conseil a nommé, la commission de trois membres qui, en exécution de l'art. 35 de la loi du 21 mars 1831 doit donner son avis au sujet des réclamations relatives aux inscriptions sur la liste des électeurs communaux.

MM. Augte Clauseau, de Zanobis et Ricard ont été nommés membres de cette commission.

Une discussion s'est engagée sur les modifications à apporter à la salle des spectacles et sur le plancher à établir pour donner des bals masqués. Un membre dont la parole doit faire autorité, M. Guirand, a exprimé l'opinion que le cahier des charges obligeait la ville à faire les frais de ce plancher; c'était aussi l'opinion de M. le Maire, de MM. Cousin, Vitalis, de Zanobis et autres; MM. Pamard, Thomas et Boyer ont soutenu l'opinion contraire. Les différentes observations présentées par un grand nombre de membres ayant prolongé les débats, M. le Maire a proposé d'ajourner toute détermination jusqu'à ce qu'on ait pu s'assurer que le Directeur du théâtre est dans l'impossibilité, comme il le prétend, de faire, en l'état actuel de la salle, des recettes en rapport avec ses dépenses, et il a exprimé l'avis qu'il conviendrait de nommer des inspecteurs pour contrôler les recettes pendant un temps suffisant.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à nommer un ou plusieurs inspecteurs et à les payer sur le crédit des dépenses imprévues.

Il a été décidé néanmoins qu'on fermerait immédiatement l'ouverture de l'escalier des premières et qu'on ferait poser le tambour pour la porte des abonnés.

Il est à remarquer que les prix proposés par les architectes pour l'exécution de ces deux ouvrages ont été considérablement diminués par les soins qu'a pris l'administration, et par le sévère examen qu'elle a fait du devis qui lui avait été présenté.

Ainsi le prix de la fermeture de l'escalier qui devait s'élever à 109 fr. a été réduit à 76 fr. 50.

Le tambour pour la porte des abonnés porté à 205 fr. 90 c. a été exécuté pour la somme de 102 fr. 37 c.

Le Conseil a été appelé à donner son avis sur les résultats de l'enquête qui a été ouverte, conformément à l'art. 2 de la loi du 3 mai 1841, au sujet des alignemens de la rue Geline et la rue Racine.

Une seule opposition, celle du sieur Christin, a été produite contre le projet.

Le Conseil considérant que le sieur Christin ne s'appuyait sur aucun motif de quelque valeur a été d'avis de ne pas s'arrêter à son opposition et de poursuivre les formalités relatives à l'expropriation.

Il a été donné lecture d'une lettre du sieur Durand, magasinier du Théâtre, tendant à obtenir une indemnité de 4,000 fr. pour le dédommager des pertes qu'il prétend lui avoir été occasionnées par l'incendie du 26 janvier 1846.

Le Conseil a remarqué que parmi les motifs qu'il fait valoir à l'appui de sa demande, le sieur Durand prétend

pauvrisaient l'humanité, en absorbant dans leur unité multiple un nombre immense d'intelligences, de volontés et de richesses. Loin de nous l'envie de protester contre ce progrès social qui, émancipant les classes dépendantes et pauvres, a généralisé ces deux droits de l'homme : posséder et penser ! Il en est des phases de l'humanité comme des âges de l'individu, et des siècles de celle-ci comme des années de celui-là. Enfant, elle a eu besoin des deux grandes tutelles, féodale et religieuse, dont l'une possédait et l'autre pensait pour elle. Parvenue à la virilité, il est juste qu'elle exerce à son tour la gestion de cette double fortune; mais des réglemens de comptes ne sont ni des procès, ni des invectives. Calomnier le passé, c'est insulter le présent; car l'un est issu de l'autre, et c'est offenser un fils, que de faire injure à son père.

Oui, l'émancipation des masses est un progrès et un bonheur. Augmenter la valeur de l'individu, et par conséquent du mérite et de l'industrie personnelle; offrir à cette industrie, à ce mérite, un sujet permanent d'émulation et d'ardeur, un idéal d'élévation et d'opulence d'où l'oisiveté peut faire déchoir le riche, où le travail peut faire monter le pauvre, cela est juste, cela est noble, cela est beau. Sans doute cette émancipation ne produit pas toujours les fruits qu'on devrait en attendre; dans l'infinie variété de ses résultats, elle enfante d'autres misères, plus complètes plus désolées peut-être, mais celles-ci ont un avantage sublime; elles s'appartiennent. Vous vous souvenez de cet admirable passage du plus grand de nos penseurs : « L'homme n'est qu'un roseau, mais c'est un roseau pensant; une vapeur,

FEUILLETON.

MÉMOIRES D'UN NOTAIRE. *

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE III.

L'ATTENTE.

Après avoir quitté Julie Thibaut, Gaston de Tervaz, tout en s'acheminant vers Villeneuve, se demandait tristement ce qu'il avait à faire. Plus il était décidé à attendre de nouveaux ordres de madame de Varni et à lui obéir aveuglément, plus il comprenait la nécessité de garder, en attendant, un strict incognito. L'affreux soupçon dont il ne pouvait se défendre à l'égard du vicomte de Varni, cette renommée sinistre, le vague et effrayant prestige de cette puissance sans bornes, de cette volonté sans frein, tout prouvait à Gaston combien il devait tenir à rester inconnu tant qu'il séjournerait dans le pays.

Livré à ces préoccupations qui venaient s'ajouter à sa douleur et augmenter le désordre de ses pensées, M. de Tervaz se trouva, sans s'en apercevoir, arrivé à Ville-

(*) La reproduction de cette nouvelle est formellement interdite.

Voir les numéros des 15, 17, 20, 24, 27, Novembre, 1er, 8, 11, 15, 22, 29 et 31 décembre.

L'ARCHE,

Caisse de Secours mutuels,

(A MAXIMUM DE COTISATION FIXE.)

Établie à Paris, pour toute la France, boulevard des Italiens, numéros 1 et 3.

CONTRE

- 1° Les *Inondations* des fleuves, des rivières, des torrents, des ruisseaux, etc.
- 2° Les *Pluies torrentielles*, et celles persistantes et anormales.
- 3° Les *Risques et Chômages* des usines et appareils hydrauliques.
- 4° Les *Risques de la Navigation intérieure*, sur les marchandises et sur le corps des bateaux.
- 5° Les *Risques de bateaux stationnaires* et constructions flottantes.
- 6° Le *Chômage des bateaux chargés* en cours de voyage.

SOCIÉTÉ CIVILE

Constituée par Acte passé devant Me Maillaud et son Collègue, notaires, à Paris, les 11 et 12 fév. 1847.

ENRÉGISTRÉS.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM.
Le baron ACHARD, pair de France, lieutenant-général, grand'croix de la Légion-d'Honneur, *Président*.
ARNOUS-DESSAULSAYES, vice-amiral, grand officier de la Légion-d'Honneur, *Vice-Président*.
Le baron de GALLOIS, lieutenant-général, grand officier de la Légion-d'Honneur, *idem*.
GIROUD DE VILLETTE, avocat à la Cour royale de Paris, *Secrétaire*.
Le comte de SCHRAMM, pair de France, lieutenant-général, grand'croix de la Légion-d'Honneur.
Comte de LA GRANGE, pair de France, lieutenant-général, grand officier de la Légion-d'Honneur.

MM.
Comte de RUMIGNY, lieutenant-général, aide-de-camp du roi, grand officier de la Légion-d'Honneur.
PELLION, ancien receveur des finances.
CROSSE, propriétaire, ancien avoué au tribunal civil de première instance de la Seine.
SAINT-ELME-PETIT, administrateur de la compagnie du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), ancien élève de l'École Polytechnique, chevalier de la Légion-d'Honneur.
QUÉTIL, chef du Contentieux du chemin de fer de Paris à Strasbourg, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Directeur central : M. A. VOSSIER, ARMATEUR.

Nota. L'art. 169 des Statuts exigeant qu'une somme de douze millions de valeurs classée soit réalisée avant la constitution définitive de la Société, et ce chiffre étant de beaucoup dépassé au 19 octobre dernier, la constitution définitive a été prononcée conformément aux statuts. Au 30 novembre dernier la Société avait atteint le chiffre de *cinquante millions deux cents mille francs*. S'adresser, pour d'autres renseignements, à M. RAMEYE aîné, directeur-divisionnaire pour Vaucluse et la Drôme, inspecteur *du Midi* et associé avec M. Maumet fils, pour ce qui a rapport aux assurances, rue Portail-Matheron, 1, à Avignon

DES MALADIES NERVEUSES ET GÉNÉRATIVES,

ou traduction française du *Traité médical anglais*

SUR LA VIRILITÉ,

De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation. Traduit sur la 55e édition ; 480 pages. — Prix : 4 fr. sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.

Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse ; avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses, au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.

Le tout illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, colorées, démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes de la génération dans leur état sain et de maladie ; avec des instructions pour des correspondances et des cas particuliers, par J. L. CURTIS et Comp., CHIRURGIENS-CONSULTANS, 7, FRITH-STREET, SOHO-SQUARE, LONDON.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus rien qu'en France et en Angleterre.

En vente : à Paris : chez CHARPENTIER, libraire, Palais Royal, galerie d'Orléans, 46 ; à Bruxelles, chez TARRIDE, et sous enveloppe cachetée, chez tous les libraires de la France et de la Belgique.

On recevra l'ouvrage *franco*, en envoyant un mandat de 4 fr. 25 c. sur la poste à M. Charpentier, qui l'adressera poste restante si on le désire. (Affranchir.)

N. B. — Les personnes qui désirent être nommés Agents pour la vente de cet ouvrage doivent s'adresser à M. CHARPENTIER, Paris.

A VENDRE,

Une FABRIQUE de carton, à peu près neuve, avec un superbe LAMINOIR en fonte, du poids de 500 environ.

S'adresser au Bureau de la GAZETTE DE VAUCLUSE où on peut la voir toute montée.

EN VENTE : A partir du 15 Janvier 1848

L'ANNUAIRE DE VAUCLUSE

POUR L'ANNÉE 1848.

Chez MM. Jacquet, imprimeur, rue St-Marc, 22; Clément Fanot, place St-Dier; Lallemand, papetier, rue Saunerie; Clément St-Just, libraire et lithographe et chez tous les Libraires du Département.

Cet ouvrage contient une Liste générale, par indications de demeures, de MM. les négociants, commerçants, courtiers, avocats, avoués, notaires docteurs et médecine, propriétaires et tous les principaux employés de toutes les administrations de la ville d'Avignon et une Liste par professions des principaux négociants du département.

Les personnes qui, nonobstant leur qualité de propriétaires, sont fonctionnaires publics, commerçants, industriels, hommes de loi, etc., ont été désignés dans ledit *Annuaire* sous autant de dénominations qui leur sont applicables et par nature de fonctions, d'industrie ou de profession.

Il contient en outre un Dictionnaire exact des rues d'Avignon par tenants et aboutissants, on y trouve également l'indication de tous les établissements publics qui existent dans cette ville.

L'*Annuaire de Vaucluse* pour 1848, contenant environ 1,500 adresses, est indispensable au commerce et surtout aux voyageurs qui viennent dans le département pour y faire des affaires ou seulement par curiosité.

PRIX : 2 francs.

BREVET D'INVENTION

1847

sans garantie du Gouver.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CI DEVANT A NÎMES

FABRICATION

de

1^{re} classe.

L'ÉTABLISSEMENT DE PIANOS de PH. GUGGEMOS ET Cie,

Facteurs brevetés du Roi,

Est actuellement à MONTPELLIER, passage Bruyas, 3.

Cette Maison prie les personnes qui auraient quelques demandes de Pianos à lui faire, de vouloir bien les lui adresser directement à Montpellier. Elle engage à se défier des intermédiaires et à n'accorder aucune confiance à de certaines gens qui se disent ses représentants, lesquels ne sont point autorisés ; M. Ph. Guggemos est le seul représentant de la maison qui porte son nom, et pour ne point être trompé, toute personne doit écrire elle-même sa demande.

ÉCHANGES ET RÉPARATIONS.

Place du Change, 8, à côté de MM. Barretta frères, pâtisseries.

ISIDORE CLAVEL,

A l'honneur d'informer le public que, connaissant parfaitement le service de la table, il se met à la disposition des personnes qui auront recours à son ministère, soit pour dresser un service avec ordre et élégance, soit pour ordonner des repas de noces, festins, banquets, ambigus de soirée, en ville ou à la campagne, soit pour remplir les fonctions d'officier tranchant.

Possédant une exacte connaissance de la localité, il s'offre pour la distribution de toutes sortes d'imprimés, tels que lettres de faire-part de mariages, naissances, décès, cartes de visite, changements de domicile, etc., à des prix très modérés.

AVIS.

Un jeune homme licencié en droit ayant déjà fait 2 ans de stage demande à travailler chez un notaire, il fournira tous les certificats de capacité et de moralité qu'on pourra désirer.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer, sur le port au bois,

Une Maison à côté du bureau de la navigation et une Tour-Magasin.

S'adresser au seul propriétaire, place St-Pierre, 7.

A VENDRE,

POUR LE PRIX DE 28,000 FRANCS.

Une fort belle Maison, située dans un des beaux quartiers de la ville, d'un revenu annuel de DEUX MILLE DEUX CENTS FRANCS.

On accordera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser aux Bureaux de la Gazette.

AVIS.

On demande un Compositeur-typographe. S'adresser au bureau de la *Gazette*.

POMMADE DU B^{on} DUPUYTREN,

Composée par MAILLARD, ph., à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître, et en prévient la décoloration. Le pot 2 fr. 50 cent. — Dépôt chez M. Guibert, pharmacien. 8393

En Vente

Chez Ve FISCHER JOLY et Compagnie, rue des Ortolans, 4, à Avignon,

ORDONNANCE DU ROI

Portant Règlement sur les Voitures publiques. Un Tableau in-folio. — Prix : 2 francs.

Avignon. — Typ. de Th. FISCHER, aîné, rue des Ortolans, 4.

THÉODORE FISCHER aîné, Imprimeur-Libraire, Directeur-Correspondant de

L'ÉCHO DES FEUILLETONS,

RECUEIL DE NOUVELLES, LÉGENDES, ANECDOTES, ÉPISODES, ETC.,

CHOISIS DANS TOUS LES JOURNAUX,

Paraissant le 15 de chaque mois, par numéros de 100 colonnes, renfermant la matière de plus d'un vol. in-8° ordinaire, et comprenant la valeur de 16 vol. par an.

HUITIÈME ANNÉE:

Les trois premiers numéros sont en vente. — Prix de la Livraison : 70 c.